ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 80168

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'incompréhension exprimée par les tribunaux de commerce suite à la décision du ministère de l'économie de confier à seulement 8 tribunaux pour toute la France (au lieu de 134 actuellement), les dossiers des entreprises en difficultés employant plus de 150 personnes. En effet, cette décision méconnaît les contraintes financières et pratiques qu'elle fera peser sur des entreprises fragilisées. Qu'il s'agisse d'envisager des mesures préventives destinées à éviter l'aggravation d'une situation, ou de gérer une période de crise, il leur faudra mobiliser du temps et de l'argent supplémentaires pour permettre le déplacement de leurs dirigeants, salariés, avocats, comptables... vers ces tribunaux. Autant de moyens qui devraient en priorité être utilisés au sein de l'entreprise elle-même. De plus, ces entreprises perdront le bénéfice d'une écoute et d'une action éclairées par la connaissance du tissu économique local. Il lui demande, par conséquent, de prendre en compte ces arguments pour revenir sur sa décision.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Mathis
Circonscription : Aube (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80168
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mai 2015, page 3863
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)